

L'AG DONNE A L'UNANIMITE MANDAT POUR UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE 16 MILLIONS EUR

05 mai 2010 – 18h00 – Anvers – Information Régulée

L'assemblée générale extraordinaire de Thenergo a décidé à l'unanimité ce 5 mai de donner mandat au conseil d'administration de lever un montant maximum de 16.000.000 EUR, par voie d'augmentation de capital. Ce mandat prendra fin le 31 mai 2011. Les autres modalités de l'opération telles qu'exposées dans la convocation de l'AGE ont été approuvées à l'unanimité.

L'assemblée générale annuelle avait au préalable approuvé l'ensemble des points de l'ordre du jour, parmi lesquels les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009. L'assemblée a en outre décidé unanimement de poursuivre les activités de la société.

Au cours de cette assemblée, le président a tenu à préciser la position financière de Thenergo. La position de caisse de Thenergo s'élève à EUR 1,8 millions au 30 avril 2010. La vente d'activités non stratégiques (dont le processus est en cours) doit en outre rapporter EUR 2,1 millions au cours du premier semestre 2010. Sur base d'un cash out estimé et non audité de EUR 16,5 millions pour les 12 prochains mois, ceci implique un besoin en capital de EUR 12,6 millions, dont EUR 7,5 millions pour les 2 prochains mois.

Le cash out projeté de EUR 16,5 millions comprend des frais de restructuration uniques au niveau de la holding, ce en vue d'une baisse drastique et continue des frais de la holding de EUR 2,1 millions en 2009 à 1,6 millions en 2010, baisse devant se poursuivre en 2011.

Le mandat de EUR 16 millions accordé lors de l'assemblée générale doit permettre à Thenergo de continuer ses activités existantes avec une structure de coûts beaucoup plus légère. Sur base des cash flows projetés et des projets opérationnels existants, Thenergo escompte pour 2010, après la vente du groupe Leysen, un chiffre d'affaires de EUR 41,9 millions et un REBITDA de EUR 4,9 millions.

Préalablement à l'assemblée générale, PMV a fait savoir à Thenergo qu'elle estimait pouvoir exiger le remboursement du solde du prêt convertible (EUR 6,2 millions) de manière anticipée. Toutefois, PMV a tenu à souligner lors de l'assemblée générale qu'elle souhaitait, ensemble avec Thenergo, les autres actionnaires et des investisseurs, pouvoir collaborer de manière constructive au futur de Thenergo.

Les procès verbaux de l'AGO et de l'AGE seront mis à disposition sur le site internet de Thenergo.

A propos de Thenergo

La société Thenergo, située en Belgique, est un acteur indépendant, totalement intégré dans le développement et l'exploitation de projets d'énergie durable, utilisant du biogaz, du gaz naturel et des déchets de bois. Thenergo crée de la valeur pour ses partenaires et ses actionnaires en tant que fournisseur global de solutions d'énergie durable, en produisant de l'électricité et de la chaleur à partir de combustibles renouvelables.

Pour plus d'information:

Christophe Van Nevel

Chief Financial Officer

T. : +32 3 292 97 05

Christophe.vannevel@thenergo.eu

Caroline Kerremans

Communications Manager

T.: + 32 3 292 97 01

Caroline.kerremans@thenergo.eu

Gateway House, Brusselstraat 59

B-2018 Antwerp

Belgium

Le communiqué de presse est disponible sur www.thenergo.eu.